

**SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**



**AVIS DE RESULTAT DE MARCHE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom Ville de La Crau

Adresse Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU

Point(s) de contact Monsieur le Maire

Coordonnées Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83

Profil d'acheteur <http://lacrau.marcoweb.fr>

Type de pouvoir adjudicateur Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché Fourniture de ferrailles et de consommables liés à l'atelier de ferronnerie

Type de marché Fournitures

Lieu(x) d'exécution Ville de La Crau - Centre Technique Municipal

Classification CPV 14711000

PROCEDURE

Type de procédure Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du CMP

Allotissement Non

Critères d'attribution retenus
1-Prix : 70 %
2-Délais de livraison : 30 %

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues

2

Date d'attribution

13/03/2012

Nom et adresse du titulaire

DESCOURS et CABAUD - 391 avenue Jules Louis Lambot - ZI Toulon est - 83000 TOULON

Montant final du marché ou du lot attribué

marché à bons de commande sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 49 000 € ht.

Numéro du contrat

2011PA23

Sous-traitance déclarée

non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

20/03/2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.